



Evolutions septembre 2022

Caf.fr



REFONTE DES SERVICES EN LIGNE

Sécurisation des coordonnées de contact
Déclaration de ressources 2021
Ecran déclaration de grossesse

CAMPAGNE PASS SPORT

VISUALISATION
DU MOT DE PASSE
SUR BORNES ET PC EN
LIBRE SERVICE

AJPA
(Rattrapage d'une évolution
passée le 30 juin)

REFONTE DES SERVICES EN LIGNE

SÉCURISATION DES COORDONNÉES DE CONTACT

DATE ANNIVERSAIRE

Lorsque cela fait 1 an que l'allocataire a sécurisé une coordonnée de contact, une incitation l'invite à la confirmer à nouveau, ou à la modifier.

1 MON PROFIL **2** SAISIE **3** FIN

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

i Votre adresse mail cnafjdd01@yopmail.com et votre téléphone portable "06 14 59 36 57" ont été enregistrés depuis plus d'un an. Pour des raisons de sécurité, vous pouvez soit les confirmer ou les modifier. Pour les confirmer, veuillez cliquer sur le bouton continuer.

Votre téléphone portable Votre téléphone fixe

06 14 59 36 57 02 45 47 87 87

Votre adresse mail

cnafjdd01@yopmail.com

En aucun cas, votre adresse mail ne sera transmise à des tiers ou utilisée à des fins commerciales.

Confirmer votre adresse mail

cnafjdd01@yopmail.com

Ignorer Continuer

SÉCURISATION DES COORDONNÉES DE CONTACT

DATE ANNIVERSAIRE

A sa connexion, en arrivant sur mon compte, l'allocataire se verra présenter un écran d'incitation dans lequel on lui rappelle la nécessité de nous confirmer ou de compléter ses coordonnées.

The screenshot shows a three-step process: 1. MON PROFIL, 2. SAISIE (highlighted), and 3. FIN. A warning message states: "Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire." Below this, a blue-bordered box contains an information icon and the text: "Votre adresse mail cnafjdd01@yopmail.com et votre téléphone portable *06 14 59 36 57* ont été enregistrés depuis plus d'un an. Pour des raisons de sécurité, vous pouvez soit les confirmer ou les modifier. Pour les confirmer, veuillez cliquer sur le bouton continuer." The form includes fields for "Votre téléphone portable" (06 14 59 36 57) and "Votre téléphone fixe" (02 45 47 87 87). Below these is a field for "Votre adresse mail" (cnafjdd01@yopmail.com) with a note: "En aucun cas, votre adresse mail ne sera transmise à des tiers ou utilisée à des fins commerciales." A confirmation field "Confirmer votre adresse mail" also contains cnafjdd01@yopmail.com. At the bottom are "Ignorer" and "Continuer" buttons.

1
MON PROFIL

2
SAISIE

3
FIN

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

i Votre adresse mail cnafjdd01@yopmail.com et votre téléphone portable *06 14 59 36 57* ont été enregistrés depuis plus d'un an. Pour des raisons de sécurité, vous pouvez soit les confirmer ou les modifier. Pour les confirmer, veuillez cliquer sur le bouton continuer.

Votre téléphone portable

06 14 59 36 57

Votre téléphone fixe

02 45 47 87 87

Votre adresse mail

cnafjdd01@yopmail.com

En aucun cas, votre adresse mail ne sera transmise à des tiers ou utilisée à des fins commerciales.

Confirmer votre adresse mail

cnafjdd01@yopmail.com

Ignorer

Continuer

SÉCURISATION DES COORDONNÉES DE CONTACT

DATE ANNIVERSAIRE

Il peut ignorer cette incitation.

1
MON PROFIL

2
SAISIE

3
FIN

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

i Votre adresse mail `cnafjdd01@yopmail.com` et votre téléphone portable "06 14 59 36 57" ont été enregistrés depuis plus d'un an. Pour des raisons de sécurité, vous pouvez soit les confirmer ou les modifier. Pour les confirmer, veuillez cliquer sur le bouton continuer.

Votre téléphone portable

06 14 59 36 57

Votre téléphone fixe

02 45 47 87 87

Votre adresse mail

`cnafjdd01@yopmail.com`

En aucun cas, votre adresse mail ne sera transmise à des tiers ou utilisée à des fins commerciales.

Confirmer votre adresse mail

`cnafjdd01@yopmail.com`

Ignorer

Continuer

SÉCURISATION DES COORDONNÉES DE CONTACT

DATE ANNIVERSAIRE

S'il clique sur ignorer, un message l'alerte de l'importance de cette démarche.

The screenshot shows a three-step process for updating contact information. Step 1 is 'MON PROFIL', step 2 is 'SAISIE' (highlighted), and step 3 is 'FIN'. A modal dialog titled 'Abandon' is open, warning the user that they will be redirected to the homepage if they click 'Ignorer'. The form contains fields for email (cnafjdd01@yopmail.com), mobile phone (06 14 59 36 57), and fixed phone (02 45 47 87 87). A 'Continuer' button is at the bottom right, and an 'Ignorer' button is highlighted with a red mouse cursor.

1 MON PROFIL 2 SAISIE 3 FIN

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

ⓘ Votre adresse mail cnafjdd01@yopmail.com et votre téléphone portable "06 14 59 36 57" ont été enregistrés depuis plus d'un an. Pour des raisons de sécurité, nous vous recommandons de confirmer ces coordonnées. Pour les confirmer, veuillez cliquer sur le bouton continuer.

Abandon [X]

Vous souhaitez abandonner votre démarche en ligne.

Vous allez être redirigé vers la page d'accueil, mais il est important de confirmer ou modifier vos coordonnées de contact pour que nous puissions communiquer avec vous en toute sécurité.

Annuler Confirmer

cnafjdd01@yopmail.com

Ignorer Continuer

SÉCURISATION DES COORDONNÉES DE CONTACT

DATE ANNIVERSAIRE

Cette incitation lui sera proposée jusqu'à ce qu'il confirme ou modifie ses coordonnées.

The screenshot shows a three-step process: 1. MON PROFIL, 2. SAISIE (highlighted), and 3. FIN. A message states: "Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire". Below, a notification reads: "Votre adresse mail cnafjdd01@yopmail.com et votre téléphone portable '06 14 59 36 57' ont été enregistrés depuis plus d'un an. Pour des raisons de sécurité, nous vous invitons à confirmer ces informations. Pour les confirmer, veuillez cliquer sur le bouton continuer." The form includes fields for "Votre adresse mail" (containing cnafjdd01@yopmail.com), "Votre téléphone fixe" (containing 02 45 47 87 87), and "Votre téléphone portable" (containing 06 14 59 36 57). A "Continuer" button is at the bottom right. An "Abandon" dialog box is open, asking: "Vous souhaitez abandonner votre démarche en ligne. Vous allez être redirigé vers la page d'accueil, mais il est important de confirmer ou modifier vos coordonnées de contact pour que nous puissions communiquer avec vous en toute sécurité." It has "Annuler" and "Confirmer" buttons. A red box highlights the "Ignorer" button in the "Abandon" dialog, with a red mouse cursor pointing to it.

SÉCURISATION DES COORDONNÉES DE CONTACT

DATE ANNIVERSAIRE

A l'issue de la téléprocédure, une pop up indique les éléments confirmés et/ou modifiés.

Exemple avec données modifiées et confirmées

Vos coordonnées ont bien été mises à jour.

Les données que vous avez modifiées, sont les suivantes :

Téléphone fixe : 0299556666

Adresse mail : toto@gmail.com

Les données que vous avez confirmées, sont les suivantes :

Téléphone mobile : 0656325800

Elles sont modifiables à tout moment dans l'Espace MonCompte.

Continuer

Votre avis compte !

Pour nous aider à améliorer nos services, prenez 2 minutes pour raconter votre expérience sur cette démarche

Je donne
mon avis



SÉCURISATION DES COORDONNÉES DE CONTACT

DATE ANNIVERSAIRE

La modification ou la confirmation de coordonnées non sécurisées, ou l'ajout de coordonnées, entraîne le traitement classique d'un changement de coordonnées. C'est à dire qu'il y aura une étape de sécurisation avec envoi d'un code de vérification à l'allocataire lorsqu'il s'agit d'un numéro de mobile ou d'un mail.

Exemple avec données modifiées et confirmées

Vos coordonnées ont bien été mises à jour.

Les données que vous avez modifiées, sont les suivantes :

Téléphone fixe : 0299556666

Adresse mail : toto@gmail.com

Les données que vous avez confirmées, sont les suivantes :

Téléphone mobile : 0656325800

Elles sont modifiables à tout moment dans l'Espace MonCompte.

Continuer

Votre avis compte !

Pour nous aider à améliorer nos services, prenez 2 minutes pour raconter votre expérience sur cette démarche

Je donne
mon avis



SÉCURISATION DES COORDONNÉES DE CONTACT

DATE ANNIVERSAIRE

Une confirmation d'une ou plusieurs coordonnées sans changement va alimenter dans le système informatique la nouvelle date de sécurisation de l'ensemble des coordonnées.

Exemple avec données confirmées uniquement

Vos coordonnées ont bien été mises à jour.

Aucune modification dans vos coordonnées de contact :

Téléphone portable : 06 14 59 36 57

Téléphone fixe : 02 45 47 87 87

Votre adresse mail : cna1jdd01@yopmail.com

Continuer

Votre avis compte !

Pour nous aider à améliorer nos services, prenez 2 minutes pour raconter votre expérience sur cette démarche

Je donne
mon avis

SERVICES
PUBLICS

DÉCLARATION DE RESSOURCES 2021 : ÉVOLUTIONS

Des évolutions sont apportées sur la déclaration de ressources annuelles pour sécuriser la saisie effectuée par l'allocataire.

DÉCLARATION DE RESSOURCES 2021 : ÉVOLUTIONS

Revenus des travailleurs indépendants :

Si l'allocataire / demandeur déclare à la fois un bénéfice et un déficit professionnel, on affiche le message suivant :



Pour une même année, vous ne pouvez pas déclarer un bénéfice Adhérent d'un centre de gestion agréé, ou « régime micro » ou Auto-entrepreneur/Micro-entrepreneur et un déficit professionnel



DÉCLARATION DE RESSOURCES 2021 : ÉVOLUTIONS

Revenus des travailleurs indépendants

Revenus non salariés

Dans la rubrique "Revenus non salariés", vous ne pouvez pas saisir à la fois un bénéfice et un déficit professionnel.

Bénéfices (Bic, Bnc, Ba, micro Bic, micro Bnc, micro Ba), Adhérent d'un centre de gestion agréé, ou « régime micro » ou Auto-entrepreneur/Micro-entrepreneur ?

10 000 €

Bénéfices (Bic, Bnc, Ba, micro Bic, micro Bnc, micro Ba), Non adhérents d'un centre de gestion agréé ?

€

Déficits professionnels de l'année 2021 ?

5 000 €

DÉCLARATION DE RESSOURCES 2021 : ÉVOLUTIONS

Si le montant déclaré est supérieur à 3 333 333 € (quelle que soit la nature des ressources)

- o On affiche le message suivant :



Le montant maximum ne doit pas dépasser 3 333 333 €. (Si vous ne souhaitez pas transmettre vos ressources à la Caf, vous pouvez nous en informer par mail).



DÉCLARATION DE RESSOURCES 2021 : ÉVOLUTIONS

Revenus fonciers

Si l'allocataire / demandeur déclare à la fois des revenus fonciers **et** un déficit foncier, on affiche le message suivant :



Vous ne pouvez pas déclarer à la fois un déficit et des revenus fonciers. Merci de corriger pour continuer.



En effet, si le montant de la différence entre les débits et les crédits est positif, il faudra déclarer ce montant dans la catégorie revenus fonciers. Si ce montant est négatif, il sera à déclarer dans la catégorie déficit foncier.

DÉCLARATION DE RESSOURCES 2021 : ÉVOLUTIONS

Revenus fonciers

Revenus ou déficits fonciers

Dans la rubrique "Revenus ou déficits fonciers", vous ne pouvez pas saisir à la fois des revenus fonciers et un déficit foncier.

Bénéfices fonciers ?

1 500 €

Déficits fonciers ?

500 €

DÉCLARATION DE RESSOURCES 2021 : ÉVOLUTIONS

Frais réels

Si l'allocataire/ demandeur déclare uniquement des frais réels, on affiche le message suivant :



Vous ne pouvez pas déclarer des frais réels, si vous n'avez pas de revenus salariaux. Merci de corriger pour continuer.



DÉCLARATION DE RESSOURCES 2021 : ÉVOLUTIONS

Frais réels

Salaires et indemnités de chômage

Dans la rubrique "Salaires et indemnités de chômage", vous ne pouvez pas déclarer des frais réels déductibles si vous n'avez pas de revenus salariaux.

Salaires, traitements, heures supplémentaires, bourses de recherches ?

Allocations de chômage et préretraites ?

Frais réels déductibles ?

DÉCLARATION DE RESSOURCES 2021 : ÉVOLUTIONS

Charges déductibles

Si l'allocataire / demandeur déclare des charges déductibles uniquement alors on affiche le message suivant :



Vous ne pouvez pas déclarer des charges déductibles si vous n'avez pas de revenus. Merci de corriger pour continuer.



DÉCLARATION DE RESSOURCES 2021 : ÉVOLUTIONS

Charges déductibles



 Vous ne pouvez pas déclarer des charges déductibles si vous n'avez pas de revenus. Merci de corriger pour continuer.

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

Lucas MARGUERIE

Ressources année 2020

Aucun revenu 

Salaires et indemnités de chômage

Indemnités de Sécurité sociale

Revenus non salariés

Pensions, retraites et rentes imposables

Pensions alimentaires reçues

Revenus ou déficits fonciers

Autres revenus

Charges déductibles

Pensions alimentaires versées 

CSG déductible sur les revenus du patrimoine 

Épargne retraite (Perp, Préfon...), cotisations, Volontariats de Sécurité sociale 

	€
500	€
	€

ÉVOLUTION DE L'ÉCRAN DÉCLARATION DE GROSSESSE

Les évolutions présentées ci-après concernent la déclaration de grossesse et la nouvelle demande de prime à la naissance

ÉVOLUTION DE L'ÉCRAN DÉCLARATION DE GROSSESSE



DÉCLARATION DE GROSSESSE

1 2 3 4
MON PROFIL SAISIE RECAPITULATIF FIN

Déclaration de grossesse

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

Le médecin ou la sage-femme a réalisé le 1er examen prénatal et a confirmé la grossesse



DEMANDER LA PRIME À LA NAISSANCE

1 2 3 4
MON PROFIL SAISIE RECAPITULATIF FIN

Demande de prime à la naissance

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

Le médecin ou la sage-femme a réalisé le 1er examen prénatal et a confirmé la grossesse

Ajout du terme « ou la sage-femme »

ÉVOLUTION DE L'ÉCRAN DÉCLARATION DE GROSSESSE

1 MON PROFIL 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Déclaration de grossesse

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

Le médecin ou la sage-femme a réalisé le 1er examen prénatal et a confirmé la grossesse

Oui Non

Le médecin ou la sage-femme

?

1 MON PROFIL 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Demande de prime à la naissance

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

Le médecin ou la sage-femme a réalisé le 1er examen prénatal et a confirmé la grossesse

Oui Non

Le médecin ou la sage-femme

?

L'allocataire doit indiquer le mode de transmission de la déclaration de grossesse.

ÉVOLUTION DE L'ÉCRAN DÉCLARATION DE GROSSESSE

Sur la téléprocédure
"Déclaration de
grossesse"

The screenshot shows a four-step process: 1. MON PROFIL, 2. SAISIE (highlighted with a blue underline), 3. RÉCAPITULATIF, and 4. FIN. The main heading is "Déclaration de grossesse" with a sub-note: "Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire". A message states: "Le médecin ou la sage-femme a réalisé le 1er examen prénatal et a confirmé la grossesse". Below this are two buttons: "Oui" (highlighted with a blue arrow) and "Non". Another section is titled "Le médecin ou la sage-femme" and contains a blue button "a transmis votre déclaration à la CPAM" (highlighted with a blue arrow) and a white button "vous a remis le certificat du 1er examen prénatal". A red arrow points to a warning message: "Le médecin ou la sage-femme a confirmé votre grossesse par Médecation auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Vous n'avez pas besoin de la déclarer à nouveau." At the bottom, there are "Quitter" and "Continuer" buttons.

Au clic sur « a transmis votre déclaration à la CPAM » on affiche un message précisant à l'allocataire qu'il n'a pas de déclaration à faire. Au clic sur « Continuer » on revient sur le profil complet.

ÉVOLUTION DE L'ÉCRAN DÉCLARATION DE GROSSESSE

Sur la demande de
prime à la naissance

DEMANDER LA PRIME À LA NAISSANCE

1

MON PROFIL

2

SAISIE

3

RECAPITULATIF

4

FIN

Le médecin ou la sage-femme a confirmé votre grossesse par télédéclaration auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Vous n'avez pas besoin de la déclarer à nouveau.



Revenir à la page d'accueil

Au clic sur « a transmis votre déclaration à la CPAM » on oriente l'allocataire vers une page de sortie.

ÉVOLUTION DE L'ÉCRAN DÉCLARATION DE GROSSESSE

1 MON PROFIL **2 SAISIE** 3 RÉCAPITULATIF 4 FIN

→ Déclaration de grossesse
Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire
Le médecin ou la sage-femme a réalisé le 1er examen prénatal et a confirmé la grossesse

→ Oui Non

Le médecin ou la sage-femme

?

→ vous a remis le certificat du 1er examen prénatal (Champ obligatoire)

Date de début de grossesse: JJ/MM/AAAA [calendar icon]

Date du 1er examen prénatal: JJ/MM/AAAA [calendar icon]

Nombre d'enfants attendus: [-] 1 [+]

Quitter Continuer

1 MON PROFIL **2 SAISIE** 3 RÉCAPITULATIF 4 FIN

→ Demande de prime à la naissance
Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire
Le médecin ou la sage-femme a réalisé le 1er examen prénatal et a confirmé la grossesse

→ Oui Non

Le médecin ou la sage-femme

?

→ vous a remis le certificat du 1er examen prénatal (Champ obligatoire)

Date de début de grossesse: JJ/MM/AAAA [calendar icon]

Date du 1er examen prénatal: JJ/MM/AAAA [calendar icon]

Nombre d'enfants attendus: [-] 1 [+]

Quitter Continuer

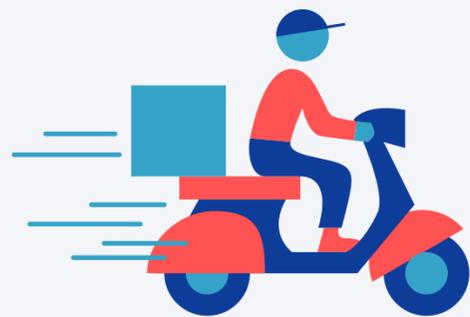
Suppression des coordonnées du médecin et modification du terme « enfants conçus » par « enfants attendus ».

CAMPAGNE PASS SPORT

CAMPAGNE PASS SPORT

Dans le cadre de la campagne passSport, la CNAF met à disposition du Ministère des sports une liste de personnes éligibles à des coupons de sport. Cette solution, lancée en 2021, est renouvelée cette année. Concrètement, il s'agit d'un mail envoyé directement par le ministère des sports aux familles éligibles. Ce mail contient un code unique Pass'Sport permettant de bénéficier d'une deduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

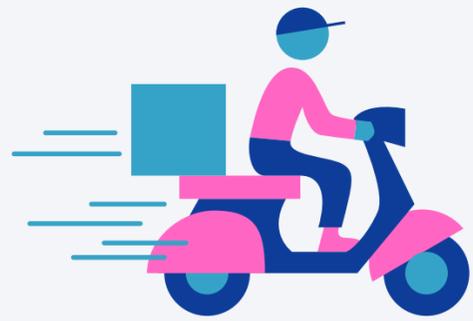
CAMPAGNE PASS SPORT



Une première livraison a été effectuée en juin 2022. Elle ciblait les bénéficiaires d'Allocation Adultes Handicapés (AAH), d'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et les bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) de l'année passée.



CAMPAGNE PASS SPORT



- Une deuxième livraison va cibler :
- les bénéficiaires de l'ARS de l'année en cours,
 - les enfants bénéficiaires d'AEEH ayant eu 20 ans en juin 2022 et un droit sur ce même mois.



Dans le cas où vous seriez sollicité par l'allocataire car il n'a pas reçu ses coupons sport, et s'il entre dans une de ces 2 catégories, vous pouvez l'informer qu'il va prochainement les recevoir (envoi effectué au plus tard en octobre par le ministère des sports).

VISUALISATION DU MOT DE PASSE
SUR LES PC EN LIBRE SERVICE ET LES BORNE

SUR LES PC EN LIBRE SERVICE

L'allocataire a la possibilité de visualiser son mot de passe en cliquant sur le symbole



SUR LES PC EN LIBRE SERVICE

Au moment de l'identification

ACCUEIL MON COMPTE PRÉCÉDENT SUIVANT ACTUALISER ARRÊTER IMPRIMER QUITTER

CAF - Connexion [Cliquez ici pour accéder à un site partenaire](#)

Date courante [Accessibilité](#)

BIENVENUE SUR LE PORTAIL DES ALLOCATIONS FAMILIALES [caf.fr](#) [ori](#) [ps](#)

CONNEXION

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Numéro de Sécurité sociale [?]

1 84 07 62 498 095

[J'ai un identifiant provisoire](#)

Mot de passe

11111111

[Mot de passe oublié ?](#)

OU

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

[S'identifier avec FranceConnect](#)

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

[Quitter](#) [Se connecter](#)

[Première connexion ?](#) [Créer Mon Compte](#)

Pour savoir comment sont traitées vos données personnelles, consultez la page [«informatique et libertés»](#).
Votre mot de passe est confidentiel. Ne le communiquez à personne, pas même à votre Caf. Attention aux messages frauduleux. Pour consulter nos conseils de

SUR LES PC EN LIBRE SERVICE

Au moment de la modification

ACCUEIL MON COMPTE PRÉCÉDENT SUIVANT ACTUALISER ARRÊTER IMPRIMER QUITTER

CAF - Création de mot de passe [Cliquez ici pour accéder à un site partenaire](#)

Date courante Accessibilité

BIENVENUE SUR LE PORTAIL DES ALLOCATIONS FAMILIALES cafr cri ps

MON NOUVEAU MOT DE PASSE PERSONNEL

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Pour ma 1ère connexion, je choisis mon mot de passe personnel.

Pour des raisons de sécurité, les règles suivantes doivent être respectées :

- une longueur comprise entre 8 et 24 caractères
- au moins 1 chiffre
- au moins 1 lettre minuscule et 1 majuscule
- sans caractères spéciaux, ni lettres accentuées, ni d'espace (Exemples : ! ? é ù è @)

Nouveau mot de passe

Confirmation du nouveau mot de passe

Mon mot de passe comporte :

- 8 à 24 caractères
- 1 chiffre
- 1 lettre minuscule
- 1 lettre majuscule
- chiffres et lettres uniquement

[Continuer](#)

SUR LES BORNES

Au moment de l'identification

Connexion



Pour vous connecter, vous devez saisir votre numéro de Sécurité sociale et votre mot de passe.

Numéro de Sécurité sociale 

Mot de passe 

[Mot de passe oublié ?](#) [Se connecter](#)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 Effacer
a z e r t y u i o p '
q s d f g h j k l m -
MAJUSCULES w x c v b n Espace

[Quitter](#)

EVOLUTIONS ALLOCATION JOURNALIERE DU
PROCHE AIDANT AU 1er JUILLET

EVOLUTIONS ALLOCATION JOURNALIERE DU PROCHE AIDANT



AIDANT



AIDÉ

Le champ des bénéficiaires est élargi depuis le 1er juillet 2022.
(Rappel : Cette allocation est versée aux aidants en fonction de leur situation et de celle de la personne qu'elles aident.)

Les évolutions concernent à la fois la situation des aidants et celle des personnes aidées.

EVOLUTIONS ALLOCATION JOURNALIERE DU PROCHE AIDANT



AIDANT

La possibilité de demander l'allocation journalière de présence parentale **en tant qu'aidant** est étendue aux :

Conjoints collaborateurs du chef d'une exploitation ou d'une entreprise Agricole non constituée sous la forme d'une société

Conjoints collaborateurs d'une co-exploitation entre conjoints

EVOLUTIONS ALLOCATION JOURNALIERE DU PROCHE AIDANT



AIDÉ

Concernant les personnes aidées, le droit à l'allocation journalière de présence parentale est étendu aux personnes :

Agées de plus de 60 ans reconnue en GIR IV (Jusqu'à GIR III auparavant)

Bénéficiaires de la majoration pour aide constante d'une tierce personne (MTP) adossée à une pension d'invalidité, rente accident du travail ou maladie professionnelle

Bénéficiaires d'une prestation complémentaire pour recours à tierce personne (PCRTP) adossée à une rente accident du travail ou maladie professionnelle.

EVOLUTIONS ALLOCATION JOURNALIERE DU PROCHE AIDANT

[Retour Informations aides Handicap](#)

L'allocation journalière du proche aidant (Ajpa)

Métropole [DOM](#) [Questions/Réponses](#)

Tout comprendre sur l'allocation journalière du proche aidant

L'Ajpa s'adresse aux personnes qui arrêtent de travailler ponctuellement ou réduisent leur activité pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

 Pour qui ? Vous devez réduire ou cesser ponctuellement votre activité professionnelle pour vous occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie.	 Quel montant ? Il est fixé par journée ou demi-journée.	 Quelles conditions ? Vous devez avoir un lien étroit avec la personne aidée (conjoint, ascendant, descendant...) et habiter en France (Métropole et Dom).
---	---	---



La fiche prestation est actualisée depuis le 1^{er} juillet sur caf.fr

EVOLUTIONS ALLOCATION JOURNALIERE DU PROCHE AIDANT

Télépro

Vous êtes prêt à effectuer vos démarches ?



Vous êtes allocataire :

Vous pouvez faire votre demande d'Ajpa en ligne dans Mon Compte > Rubrique [Simuler ou demander une prestation](#).

À noter :

- chaque mois, vous recevez une attestation à compléter et à retourner à votre Caf afin de percevoir votre allocation ;
- vous pouvez suivre le solde de vos 66 jours dans l'Espace Mon Compte > Rubrique [Mes paiements et mes droits](#).

Vous n'êtes pas allocataire :

Vous pouvez télécharger une demande d'Ajpa dans la rubrique Faire une demande de prestation > [La maladie et le handicap](#). Vous devez d'abord créer votre espace personnel pour faire votre demande.

EVOLUTIONS ALLOCATION JOURNALIERE DU PROCHE AIDANT

DEMANDER UNE PRESTATION

1

ACCES

2

SAISIE

3

RECAPITULATIF

4

FIN



Cette demande vous prendra entre 5 et 10 minutes



Avant de commencer, vous avez besoin des éléments suivants :

- coordonnées de votre employeur et date de début du Congé Proche Aidant
- identité complète de la personne aidée : nom, prénom, date de naissance, numéro de Sécurité sociale ou lieu de naissance et nationalité, adresse
- justificatifs de la situation de la personne aidée :
 - notification de décision de la Maison départementale des personnes handicapées mentionnant le taux d'incapacité
 - notification de décision adressée par le conseil départemental concernant la prestation de compensation ou l'allocation personnalisée d'autonomie
 - notification de pension d'invalidité majorée du montant pour la tierce personne
 - notification de rente accident du travail et maladies professionnelles avec mention de la prestation complémentaire pour recours à tierce personne ou de la majoration pour la tierce personne
 - notification de décision de la Maison départementale des personnes handicapées (Mdph) mentionnant le taux d'incapacité

Ajout des nouveaux justificatifs sur la page « A savoir avant de commencer ».

EVOLUTIONS ALLOCATION JOURNALIERE DU PROCHE AIDANT

Situation de la personne aidée ?

situation de handicap et/ou bénéficiaire MTP ou PC RTP

La MTP est la majoration pour aide constante d'une tierce personne. La PC RTP est la prestation complémentaire pour recours à tierce personne

Son taux d'incapacité est supérieur ou égal à 80 % et/ou elle bénéficie de la MTP ou de la PC RTP

Oui Non

Mise à jour de l'éditorial pour prise en compte de la prestation complémentaire et de la majoration tierce personne

EVOLUTIONS ALLOCATION JOURNALIERE DU PROCHE AIDANT

Le Gir fixant son niveau de dépendance est compris entre I et IV ?

Oui

Non

Prise en compte du GIR IV

EVOLUTIONS ALLOCATION JOURNALIERE DU PROCHE AIDANT

La personne aidée est en situation de perte d'autonomie
Le Gir fixant son niveau de dépendance est compris entre I et IV
La personne aidée ne perçoit ni la prestation de compensation, ni l'allocation personnalisée d'autonomie

La personne aidée est en situation de handicap et/ou bénéficiaire de MTP ou PC RTP
Son taux d'incapacité est supérieur ou égal à 80 % et/ou elle bénéficie de la MTP ou de la PC RTP
La personne aidée ne perçoit ni la prestation de compensation, ni l'allocation personnalisée d'autonomie

Page récapitulative

EVOLUTIONS ALLOCATION JOURNALIERE DU PROCHE AIDANT

Votre demande a bien été enregistrée



Pour traiter votre demande, vous devez nous fournir les documents suivants :

- Pour CC AA :

Pièce justificative

- Copie de la notification de décision de la Mdpb mentionnant le taux d'incapacité ou copie de la notification de pension d'invalidité avec MTP ou copie de la notification de rente accident du travail et maladie professionnelle avec PC RTP ou MTP

- Pour VV TT :

Pièce justificative

- Copie de la notification de décision du groupe iso-ressources Gir

Vous pouvez les joindre dans l'Espace Mon Compte, rubrique Suivre mes démarches ou par courrier à l'adresse postale de votre Caf.



Joindre le(s) document(s)

Page de fin

EVOLUTIONS ALLOCATION JOURNALIERE DU PROCHE AIDANT

Votre demande a bien été enregistrée

Le Gir fixant le niveau de dépendance de NN BB n'est pas compris entre I et IV. Vous ne pouvez pas bénéficier de l'Allocation Journalière du Proche Aidant pour cette personne. Nous allons étudier votre demande pour GG VV.



Pour traiter votre demande, vous devez nous fournir les documents suivants :

• Pour GG VV :

Pièce justificative

- Copie de la notification de décision de la Mdpb mentionnant le taux d'incapacité ou copie de la notification de pension d'invalidité avec MTP ou copie de la notification de rente accident du travail et maladie professionnelle avec PCRTP ou MTP

Vous pouvez les joindre dans l'Espace Mon Compte, rubrique Suivre mes démarches ou par courrier à l'adresse postale de votre Caf.



Joindre le(s) document(s)

Actualisation des messages de réassurance en page de fin si une des conditions n'est pas remplie

EVOLUTIONS ALLOCATION JOURNALIERE DU PROCHE AIDANT

Votre demande a bien été enregistrée

Le taux d'incapacité de VV AA est inférieur à 80% et cette personne ne bénéficie pas de la MTP ou de la PCRTP. Vous ne pouvez pas bénéficier de l'Allocation Journalière du Proche Aidant pour cette personne. Nous allons étudier votre demande pour SS PP.



Pour traiter votre demande, vous devez nous fournir les documents suivants :

- Pour SS PP :

Pièce justificative

- Copie de la notification de décision du groupe iso-ressources Gir

Actualisation des messages de réassurance en page de fin si une des conditions n'est pas remplie

EVOLUTIONS ALLOCATION JOURNALIERE DU PROCHE AIDANT

Récapitulatif de votre démarche en ligne

Lieu de naissance : 50100 CHERBOURG

Nationalité : Française

La personne aidée réside à votre foyer.

La personne aidée est en situation de handicap et/ou bénéficiaire de MTP ou PC RTP

Son taux d'incapacité est supérieur ou égal à 80 % et/ou elle bénéficie de la MTP ou de la PC RTP

La personne aidée ne perçoit ni la prestation de compensation, ni l'allocation personnalisée d'autonomie

➤ Renseignements concernant la seconde personne aidée

Nom de famille : TT

Prénom : VV

Date de naissance : 02/01/1950

Lien avec la personne aidée : Ascendant

Lieu de naissance : 50110 CHERBOURG

Nationalité : Française

La personne aidée réside à votre foyer.

La personne aidée est en situation de perte d'autonomie

Le Gir fixant son niveau de dépendance est compris entre I et IV

La personne aidée ne perçoit ni la prestation de compensation, ni l'allocation personnalisée d'autonomie

Actualisation du PDF récapitulatif